



## Ccmi 95% très très urgent ...

Par **cyberm\_old**, le **06/08/2007** à **00:39**

Bonjour,

Nous sommes en train de construire un pavillon en Loir et Cher.

Le hors d'air est fini et avec cela le paiement des 75%.

Nous avons prit un chauffagiste extérieur pour un chauffage au sol (SOFATH).

L'électricité, cloisons est finie (intérieur)

Ce jour nous recevons un courrier pour solder les 95%.

Or il reste :

- chappe de ravoirage, chappe finale + carrelage + faiences,
- pose des sanitaires, raccordements extérieurs Eau pluie, Eau usée, fosse toutes Eaux, filtre à sable vertical drainé,
- pour le chauffage : terrassement extérieurs
- tranchée techniques + passage des gaines + cables aliementation électrique + eau + PTT,
- étanchéités dalle (extérieur), crépit, conduit de cheminée + poujoulat

Mais si je paye les 95 %, je reconnais que les travaux ont été réalisés .

" 95% ACHEVEMENT des travaux d'équipements...."

1) Faut-il bloquer l'argent en "dépot et consignation", puis solder le différent avec mon constructeur ?

2) Payer au risque de ne pas voir les travaux réalisés ?

3) la somme réclamée dépasse les 95% et il ne resterait plus que 1.27% à bloquer au pire

des cas au lieu des 5% . Peut-on faire cela dans un CCMI ?

Merci pour vos réponses